

# Kit Entreprises

Adapter sa stratégie  
Organiser son activité  
Limiter les sorties de cash  
Faire entrer du cash



# Préambule

Nous avons conscience que selon votre activité, certaines préconisations ne sont pas réalisables. Les conseillers de l'agence de développement économique, BA2E restent à votre disposition pour vous aider.

N'hésitez pas à nous contacter :

Thibault LAPORTE    05 57 15 22 65 / mail : [tlaporte@ba2e.com](mailto:tlaporte@ba2e.com)

Stéphane OLIVIER    05 57 15 23 81 / mail : [solivier@ba2e.com](mailto:solivier@ba2e.com)

Sylvana DE SOZA    05 57 15 23 89 / mail : [sdesoza@ba2e.com](mailto:sdesoza@ba2e.com)

# Adapter sa stratégie

- Être irréprochable dans la gestion sanitaire de votre entreprise et le faire savoir
  - Organiser l'accueil du public si autorisation d'ouverture et la protection de vos salariés (respect des gestes barrières et des consignes de sécurité)  
[www.gouvernement.fr/info-coronavirus#partie7n5](http://www.gouvernement.fr/info-coronavirus#partie7n5)
- Garder le contact avec vos clients et vos prospects pour les rassurer  
*Pensez à communiquer sur internet pour rester en lien avec vos clients et en acquérir de nouveaux. Cf Foire aux questions : Continuer mon activité.*
- Afficher votre optimisme et travailler sur une communication positive
- Conforter votre place sur les réseaux sociaux et développer des outils numériques Emailing / Vidéo / Live.  
*Comment actualiser mes informations sur internet ? Cf Foire aux questions : Continuer mon activité.*
- Développer une offre en cohérence avec la situation (drive, livraison, rdv en ligne), initier ainsi de nouvelles façons de travailler. *Comment continuer mon activité à distance ? Cf Foire aux questions : Continuer mon activité.*
- Commencer à adapter sa stratégie pour la reprise. Les comportements de vos clients vont changer, vous devez essayer de les anticiper. Adaptation de votre offre de produits / services.
- Rattraper votre retard sur le travail de fond et les projets laissés de côté par manque de temps

# Organiser sa capacité de production

- Télétravail ou organisation de l'activité  
Pensez aux attestations de déplacement dérogatoire et justificatif de déplacement professionnel  
⇒ [www.interieur.gouv.fr/Actualites/L-actu-du-Ministere/Attestation-de-deplacement-derogatoire-et-justificatif-de-deplacement-professionnel](http://www.interieur.gouv.fr/Actualites/L-actu-du-Ministere/Attestation-de-deplacement-derogatoire-et-justificatif-de-deplacement-professionnel)
- Arrêt de travail pour garde d'enfants ou Arrêt maladie  
⇒ Sécurité sociale : Déclaration et plus d'infos [www.ameli.fr](http://www.ameli.fr) ou sur le site [www.declare.ameli.fr](http://www.declare.ameli.fr)  
⇒ MSA : [Voir le détail des mesures](#)
- Adaptation au besoin de production avec le chômage partiel  
(Les entreprises disposent d'un délai de trente jours pour déposer leur demande, avec effet rétroactif et mettre en chômage partiel certains salariés seulement)  
⇒ Plus d'informations [Voir le détail des mesures](#)

# Limiter les sorties de cash

- Report des cotisations patronales et salariales
  - a) Pour les travailleurs indépendants, la possibilité de moduler à tout moment le taux et les acomptes de prélèvement à la source.
  - b) Par le réseau des Urssaf
    - la possibilité de reporter tout ou partie du paiement des cotisations salariales et patronales dont l'échéance était au 15 mars 2020,
    - la mise en place d'un plan d'étalement de créances.

⇒ Plus d'informations : [www.urssaf.fr/portail/home/actualites/toute-lactualite-employeur/mesures-exceptionnelles-pour-les.html](http://www.urssaf.fr/portail/home/actualites/toute-lactualite-employeur/mesures-exceptionnelles-pour-les.html)
- Impôts

Le report sans pénalité du règlement des prochaines échéances d'impôts directs (acompte d'impôt sur les sociétés, taxe sur les salaires),  
La possibilité d'opposition aux prélèvements SEPA ou d'en demander le remboursement,

⇒ Plus d'informations : [www.impots.gouv.fr/portail/node/13465](http://www.impots.gouv.fr/portail/node/13465)

# limiter les sorties de cash

- Autres charges
  - Demander un report des loyers et charges eau et électricité  
Rapprochez-vous de votre bailleur et des entreprises
  - Demander des délais à vos fournisseurs historiques
  - Suspendre les contrats avec vos prestataires : Il est important de mettre en pause tous les contrats avec vos prestataires non indispensables (ex : ménage alors que la société est fermée).
  - Prioriser tous les investissements : Face au risque sur la trésorerie de l'entreprise, il est préférable de suspendre tous les investissements et de les reprioriser une fois la situation stabilisée.
  - Adapter vos dépenses marketing : bien flécher vos investissements de promotion ou communication (Insertion publicitaire, campagnes Adwords, salons, etc...) et garder ses fonds pour la reprise de l'activité => construire un nouveau plan de communications
- Emprunts
  - Demander un échelonnement de votre prêt (cf. courrier type de demande)

# Faites entrer du cash

- Remboursements de TVA et Crédit Impôt Recherche/Innovation  
Le gouvernement s'est engagé à effectuer plus rapidement les remboursements de TVA et des crédits d'impôts pour les entreprises.  
Les règlements de CIR/CII devraient être accélérés.
- Baisser vos stocks  
Vous pouvez récupérer du cash en vendant vos stocks .
- Solliciter vos clients
  - a) Récupérer des créances clients  
C'est le moment de relancer les factures qui sont en attente ou en retard de paiement.  
Médiateur des entreprises : <https://www.mieist.bercy.gouv.fr/>
  - a) Demander de l'aide à vos clients solides  
Vous pouvez demander de l'aide à vos gros clients, ils peuvent passer des commandes, anticiper le paiement d'une facture, vous donner des acomptes.

# Faites entrer du cash

- Solliciter des aides et emprunts

## Aides et allocations

- La Région Nouvelle-Aquitaine a créé un fonds de rebond et stratégique de 50 M€ pour les entreprises (petites et très petites entreprises).  
[Voir le détail des mesures](#)
- Aide de 1500 € pour les entrepreneurs (soumis à critères), Vous pourrez bénéficier de cette aide **à partir du 31 mars** en faisant une simple déclaration sur le site de la DGFIP.  
Pour les situations les plus difficiles, un soutien complémentaire pourra être octroyé pour éviter la faillite au cas par cas. (*Mise à jour le 20/03/2020*)
- Lisez ci-dessous les autres aides accessibles :
  - o **L'Allocation Spécifique de Solidarité (sous condition)**
  - o **Vous êtes auto-entrepreneur, avez épuisé vos droits à l'allocation chômage (ARE) et gagnez moins de 1171,80 € (ou 1841,40 € si vous vivez en couple) ?** Vous pouvez faire une demande d'**Allocation Spécifique de Solidarité** à Pôle Emploi pour compléter vos revenus d'auto-entrepreneur. Le montant de cette allocation s'élève à **16,74 € par jour** et court sur 6 mois renouvelables. Si vous pensez pouvoir en bénéficier, rendez-vous sur [service-public.fr](http://service-public.fr) pour plus de détails et d'informations. (20/03/2020)

## Solliciter Bpifrance

- L'octroi de la garantie Bpifrance, pour les prêts de trésorerie accordés par les banques privées françaises,
- La prolongation des garanties classiques des crédits d'investissement,
- Le réaménagement sur demande des crédits moyen et long terme pour les clients Bpifrance,  
[Voir le détail des mesures](#)

## Solliciter votre banque

- Vous pouvez la possibilité de négocier avec votre banque un prêt de trésorerie (avec garantie BPI)  
[Voir le détail de la mesure](#)